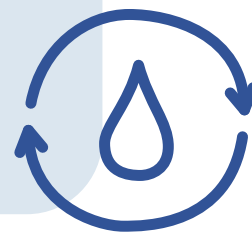


QUALITÉ, RÉUTILISATION & RÉCUPÉRATION DE L'EAU

J'optimise l'usage de l'eau dans mon activité



Qualité, réutilisation et récupération sont des leviers simples pour optimiser son usage de l'eau. Ces pratiques permettent de préserver la ressource et anticiper les besoins futurs.



BONNES PRATIQUES

Respecter [la réglementation ARS](#) (Agence Régionale de Santé) sur la qualité et la sécurité sanitaire pour chaque type d'eau réutilisée.

Ce que je peux récupérer

- Eaux de pluie : issues des précipitations collectées exclusivement en aval de surfaces (hors amiante et plomb).
- Eaux prélevées dans le milieu naturel : issues de puits, forages ou sources (cf. fiche sources & captages). L'utilisation de ces eaux est soumise au [Code de l'environnement](#).
- Eaux grises : issues des douches/baignoires, lavabos et lave-linges (évier de cuisine exclus).
- Eaux de piscine : issues des lavages des filtres et des vidanges des bassins et pédiluves.

Ce que je peux réutiliser

 Attention : la récupération d'eau ne doit pas créer de nouveaux usages, ni réduire les efforts de sobriété.

Eaux de pluie et eaux prélevées dans le milieu naturel

- Usages autorisés : lavage du linge (déclaration obligatoire) et des sols intérieurs/extérieurs, arrosage, alimentation des toilettes, fontaines décoratives.
- Installer récupérateurs, cuves ou citernes pour collecter l'eau sur toitures ou surfaces imperméabilisées.
- Privilégier le stockage à moyen terme pour limiter le développement bactérien.
- Privilégier le retour de l'eau au milieu naturel en été pour préserver les écosystèmes qui en ont le plus besoin.

335 M

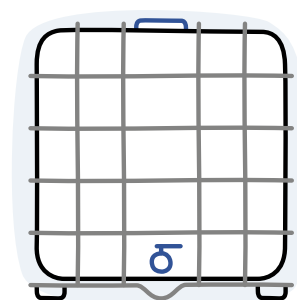
m³/an : prélèvement total en eau du secteur touristique en France

Source : ADEME, 2024



COÛTS/ BÉNÉFICES

- ↳ Récupérateur extérieur petit volume (500L) ≈ 100 €
- ↳ Cuve grande capacité (+3000L) : 1500-3000 €
- ↳ Équipement de recyclage des eaux de piscine pour camping ≈ 7500 €, soit une économie de ≈ 10 % sur la consommation annuelle du parc aquatique.



Récupérateur d'eau

Eaux grises et eaux de piscine

- Usages autorisés : alimentation toilettes, fontaines décoratives, arrosage des espaces verts (hors périodes d'affluence et déclaration obligatoire) et nettoyage sols extérieurs (hors périodes d'affluence).
- Lavages interdits : linge, sols intérieurs, jardins potagers.
- Eaux de lavage de filtres piscine : réemploi possible pour de nouveaux lavages de filtres.

 Attention : ne jamais renvoyer ces eaux vers le réseau d'eau potable.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La récupération des eaux de pluie pour les usages non potables (WC, lavage du linge/sols, arrosage des extérieurs...) réduit jusqu'à 30 % la consommation d'eau potable dans un bâtiment.

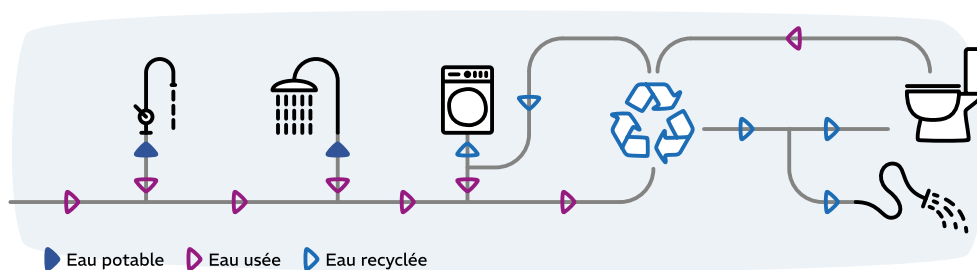


Schéma d'une installation de recyclage des eaux usées

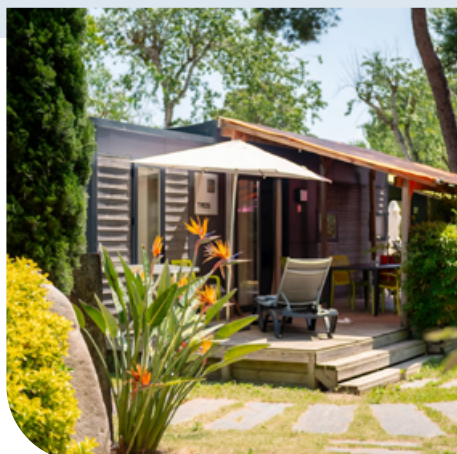
Points de vigilance

- Éviter tout retour d'eau vers le réseau public mais privilégier un double réseau (eau potable/eau récupérée).
- Ne pas utiliser l'eau récupérée pour des usages alimentaires ou tout usage avec contact humain sans traitement conforme.
- Inspection régulière des réservoirs, canalisations, pompes (fuites, dépôts, corrosion...).
- Former le personnel sur les usages autorisés et règles de sécurité.
- Les sociétés de gestion de l'eau sont responsables jusqu'au compteur, au-delà, la maintenance des installations de récupération est assurée par le propriétaire de la structure.



INITIATIVE INSPIRANTE

CAMPING LES SABLONS – PORTIRAGNES, 34



« Chaque année, le camping recycle environ 8 000 m³ d'eau de ses piscines pour arroser 3 ha d'espaces verts. Le recyclage des eaux est basé sur un système de filtration et d'un bac de décantation qui demandent peu d'entretien et aucune technologie. Facilement adaptable, tout camping peut s'en équiper selon la quantité d'eau disponible au recyclage. Les économies financières sont visibles dès la première année et la consommation d'eau est réduite de 10 à 16 % par an. Cela a permis la sensibilisation des équipes des services techniques, aquatiques et espaces verts au sujet des économies d'eau. »